

TOURNOI NATIONAL CATEGORIE B DE GEMOZAC

N° *en cours* - B Les 22 & 23 Décembre 2018

REGLEMENT

ARTICLE 1

Le club de GEMOZAC organise la 8^{ème} édition de son tournoi national qui se déroulera à GEMOZAC, (CHARENTE MARITIME) au Complexe sportif des Beauplans et au Gymnase René Nicot, route de Pons les 22 et 23 Décembre 2018.

Il est ouvert à tous. Le tournoi se déroulera sur 26 tables agréées ITTF.

ARTICLE 2

Ce tournoi homologué sous le numéro *en cours* - B est ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT, de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués.

Les juges arbitres principaux sont **Benoit GRANGE** et **Bruno RUIZ**.

Le Directeur de l'épreuve est Mademoiselle **Julie LATREUILLE**.

La présentation de l'attestation de licence 2018/2019 sera obligatoire lors du pointage, **fin de pointage 30 minutes** avant le début de la série.

ARTICLE 3

Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches (sauf Handicap). Toutefois, l'organisation se réserve le droit, pour les finales, de faire dérouler les parties au meilleur des 7 manches.

Tous les tableaux se joueront par poule de 3 (ou 2 suivant le nombre d'inscrits). Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe (sauf Handicap).

ARTICLE 4

Le tableau G (Handicap) se déroulera au meilleur de 3 manches de 11 points.

Le joueur le mieux classé commence chaque manche avec un nombre de points négatifs : le handicap.

Le Handicap est d'1 point par tranche de 100 points d'écart entre les joueurs, avec un handicap maximum de 8 points.

Seront pris en compte les classements licence 1^{ère} phase. Le tableau est à élimination directe.

Ce tableau n'est pas compté dans les points FFTT.

ARTICLE 5

Le nombre de tableaux par joueur et par jour est limité à 3.

En cas d'élimination rapide ; si places encore disponibles et avec accord des juges-arbitres, un joueur pourra s'inscrire dans un tableau supplémentaire.

ARTICLE 6

Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

ARTICLE 7

Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

ARTICLE 8

Les joueurs devront jouer, exclusivement, avec des balles en plastiques, de couleur blanche. Les balles ne seront pas fournies par l'organisation.

ARTICLE 9

Une tenue correcte et sportive est exigée, il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans les gymnases.

ARTICLE 10

Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette avec restauration rapide se tiendra ouverte pendant toute la durée de l'épreuve.

ARTICLE 11

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

ARTICLE 12

En fonction du nombre d'engagés dans les différents tableaux, l'organisation se réserve le droit de modifier les dotations, d'annuler ou de modifier des tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes.

ARTICLE 13

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 14

L'organisation est amenée à réaliser des clichés photographiques ainsi que des vidéos. Ces clichés et vidéos sont destinés à être partagés sur le site internet du club et réseaux sociaux. Ils peuvent, aussi, être utilisés dans les journaux locaux.

ARTICLE 15

Pour tout point non prévu au règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

ARTICLE 16 : COMPOSITION ET HORAIRES DES TABLEAUX

SAMEDI 22 DECEMBRE 2018					
TABLEAUX	CLOTURE INSCRIPTIONS	DEBUT TABLEAU	CATEGORIES	NOMBRE DE JOUEURS	PRIX (en €)
A	08H30	09H00	NC - 999	78	7
B	09H30	10H00	NC -1399	78	7
C	10H30	11H00	NC - 1199	78	7
D	12H00	12H30	NC - Non num	66	7
E	13H30	14H00	NC - 1599	66	7
F	14H30	15H00	TS Dames	66	7
G	16H00	16H30	Handicap	66	7
H	17H30	18H00	NC - 1799	66	7

DIMANCHE 23 DECEMBRE 2018					
I	08H30	09H00	NC - 1499	78	7
J	09H30	10H00	NC - 1699	78	7
K	11H00	11H30	NC - N°500	66	7
L	12H00	12H30	TS Hommes	66	9
M	13H30	14H00	NC - 1899	66	7

ARTICLE 17 : ENGAGEMENTS

Les inscriptions seront enregistrées via le site du club à l'adresse :

<http://www.gemozactt.fr>

ou à l'adresse mail suivante gemozactt@yahoo.fr

ou par téléphone au 06 68 54 00 81.

Les engagements seront considérés comme définitifs à la réception des droits d'inscription à l'adresse suivante : J. Latreuille – 11 rue Diconche -17100 SAINTES –

Règlements par chèque à l'ordre de [GEMOZAC TENNIS DE TABLE](#) ou règlement sur place.

ARTICLE 18 : CLOTURE DES INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions est fixée au **Vendredi 21 Décembre 2018 à 12h00**

ARTICLE 19 : TIRAGE AU SORT

Le placement dans les poules aura lieu 30 min avant le début du tableau et se fera dans le respect des règlements sportifs.

ARTICLE 20 : DOTATIONS

SAMEDI 22 DECEMBRE 2018					
TABLEAUX	CATEGORIES	Vainqueur	Finaliste	1/2 finalistes	1/4 finalistes
A	NC - 999	Lots	Lots	Lots	Lots
B	NC -1399	60 € + Lots	30 € + Lots	15 € + Lots	Lots
C	NC - 1199	40 € + Lots	20 € + Lots	10 € + Lots	Lots
D	NC - Non num	140 € + Lots	70 € + Lots	35 € + Lots	Lots
E	NC - 1599	80 € + Lots	40 € + Lots	20 € + Lots	Lots
F	TS Dames	180 € + Lots	75 € + Lots	50 € + Lots	25 € + Lots
G	Handicap	100 € + Lots	50 € + Lots	25 € + Lots	Lots
H	NC - 1799	100 € + Lots	50 € + Lots	25 € + Lots	Lots
DIMANCHE 23 DECEMBRE 2018					
I	NC - 1499	60 € + Lots	30 € + Lots	15 € + Lots	Lots
J	NC - 1699	80 € + Lots	40 € + Lots	20 € + Lots	Lots
K	NC - N°500	180 € + Lots	75 € + Lots	50 € + Lots	25 € + Lots
L	TS Hommes	300 € + Lots	200 € + Lots	100 € + Lots	50 € + Lots
M	NC - 1899	120 € + Lots	60 € + Lots	30 € + Lots	Lots

ARTICLE 21 : REMISE DES RECOMPENSES

Les récompenses seront remises à l'issue de la fin des tableaux concernés. Les demi-finalistes sont tenus de se présenter sur les podiums lors de la cérémonie protocolaire. Aucune récompense ne sera attribuée ultérieurement.